

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Quatre mois. 16
Six mois. 10
Trois mois. 8

Poste:

Quatre mois. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JUIN

LA CHAMBRE

La Chambre reprend la discussion de
la loi concernant le recrutement de l'ar-
mée.

M. le baron Reille développe, sur l'article
39, un amendement maintenant les deux
parties du contingent, l'un faisant trois ans
et l'autre six mois ou un an de service.

Cet amendement est repoussé par 334
voix contre 144.

M. Freppel prend alors la parole. Il criti-
que la réduction du temps du service.

La loi de 1872 a donné de bons résultats
ainsi qu'en témoigne la conduite de nos sol-
dats au Tonkin. Pourquoi donc tenter une
nouvelle expérience? La loi en discussion
donnera certainement une armée inférieure.

Les jeunes gens qui se destinent à des car-
rières civiles, industrielles, commerciales,
devanceront l'appel et s'engageront dès leur
dix-septième année. On aura ainsi une ar-
mée composée pour ainsi dire de bataillons
scolaires.

Il ne faut pas sacrifier à des utopies l'a-
venir de la France.

A l'encontre de M. l'évêque d'Angers, M.
Lalande se déclare partisan du service de
trois ans, mais il regrette que le projet ne
tienne pas un compte suffisant des intérêts
intellectuels, industriels et commerciaux du
pays.

Il voudrait le maintien du volontariat en
le rendant accessible aux jeunes gens sans
fortune.

M. Roquet présente un amendement di-
visant la réserve en deux portions, compo-
sées: la première des célibataires et la se-
conde des hommes mariés. Les premiers
seraient assujettis à un plus grand nombre
de manœuvres.

L'amendement est écarté.

Les articles 39 et 40 sont adoptés.

Sur l'article 43, M. de Lanessan présente
un amendement tendant à renvoyer, après

un an de service, les jeunes gens qui ont té-
moigné d'une aptitude suffisante. Le renvoi
ne pourrait s'exercer que jusqu'à concu-
rence de 7,000 hommes.

MM. Lanjuinais et le baron Reille deman-
dent que le chiffre ne soit pas déterminé et
que sa fixation soit laissée chaque année au
ministre de la guerre.

Combattu par M. Campenon, cette propo-
sition est repoussée.

Les articles 47, 48 et 49 sont adoptés.

M. Freppel proteste une fois encore con-
tre l'assujettissement des membres du clergé
au service militaire.

Aux termes de l'article 50, les hommes de
la réserve de l'armée active devront prendre
part à deux manœuvres dont la durée de
chacune ne pourra dépasser quatre se-
maines.

Pouvez-vous laisser les communes sans
prêtres, sans sacrements, pendant quatre se-
maines? s'écrie l'évêque d'Angers.

Comptez-vous donc faire dire la messe
aux maires ou à leurs adjoints?

En vérité une semblable disposition n'ou-
trage pas seulement le Concordat et les droits
de la conscience, elle tend encore, par l'exa-
gération de sa haine anti-chrétienne, à ren-
dre la loi inapplicable.

L'orateur propose l'exemption des mem-
bres du clergé.

L'amendement de M. Freppel est écarté
par 285 voix contre 120.

Les articles 50 à 71 sont adoptés.

M. Arthur Leroy soutient, sur l'article 72,
un amendement tendant à rendre dans les
colonies la loi applicable seulement à ceux
qui jouissent des droits de citoyens français.

La voix de cet ennoyéux personnage est
couverte tout le temps par des cris d'impa-
tience et le bruit des pupitres.

La suite de la discussion est renvoyée à
samedi.

LE DOSSIER DE FERRY.

Un rédacteur du Figaro, actuellement à
Abbeville, envoie à ce journal des rensei-

gnements précis qui confirment absolument
ce que nous avons dit des vraies causes de
la mort de l'amiral Courbet:

« Les causes morales ont plus fait pour la
mort de Courbet que les causes physiques. Je
précise. C'est M. Ferry qui est l'auteur de
la mort de Courbet. Et je ne le dis pas ici
pour faire une phrase. Je le dis parce que
je viens de parcourir une liasse de lettres
écrites par Courbet depuis deux ans à sa
sœur, à sa nièce, lettres qui, dans leur style
sobre et douloureux, constituent l'accusa-
tion la plus accablante contre M. Ferry et
ses jongleries de général en chambre.

« Il m'a semblé, en lisant ces lettres ter-
ribles dans leur simplicité, que le spectre
de l'amiral se dressait déjà devant un cri-
minel et demandait vengeance pour ses
officiers, pour ses marins, pour ses soldats,
envoyés aux plus tristes hécatombes par la
plus impudente des incapacités.

« Non, vraiment, je ne croyais pas M.
Ferry aussi coupable. On le disait; je fai-
sais la part de l'exagération, des haines
politiques. J'avais tort. Il faut avoir lu,
comme je viens de les lire, les lettres de
l'amiral Courbet pour comprendre tout ce
que ce soldat a souffert d'humiliations,
toutes les sottises qu'on lui a ordonnées,
toutes les folies sanguinaires dont il s'est
tiré quand même, avec honneur, avec une
chance providentielle pour lui... et pour
nous.

« Il faut lire ces phrases, que je ne sau-
rais jamais vraiment reconstruire de mé-
moire, car les termes exquis de modération
qui les constituent sont introuvables pour
tout autre que pour le héros qui les con-
çoit. La publication de ces lettres-là, mais
ce serait la cour d'assises pour M. Ferry!

« Prépare-toi, ma chère sœur, écrit l'a-
miral après Fou-Tcheou, prépare-toi à
payer impôts doubles, à voir les soldats et
l'argent de la France s'engloutir peu à peu
dans un gouffre sans fond, car on va faire
une folie. On veut que j'aille à Kelung.

« On veut prendre Formose... »

« Sait une critique mathématique, claire

et lumineuse, de tout le projet de Ferry sur
Formose. La date y est. C'est écrit six se-
maines avant les combats de Kelung.

« Quand la France comprendra-t-elle
enfin que les avocats qui la gouvernent la
mènent à sa ruine? Qu'allons-nous faire
ici? Succomber sans profit et sans gloire.

« Pourvu que la France, en dépit de nos
efforts jamais marchandés, ne laisse pas
dans ces mers un lambeau de son hon-
neur!... »

« Et ainsi de suite. Il n'est pas une lettre
de Courbet, depuis 1883, qui ne soit une
prédiction pour les deux mois qui suivent
le jour où elle a été écrite. Il n'en est pas
une dans laquelle l'amiral n'éclate, exas-
péré, rongé par la colère, par la haine évi-
demment, contre le politique d'aventure qui,
après Thiers, après Gambetta, jouait encore
au général en redingote, et sans que la
France osât bouger.

« Et celle dans laquelle Courbet demande,
lui, le chef militaire, qu'on mette en accusa-
tion le ministre Ferry! Que de confidences
dont la mort délie, et qui doivent, aujour-
d'hui, éclater au grand jour!

« Ce qu'il faudrait pour donner une leçon
à la France, ce serait la publication in-
extenso de toutes ces lettres intimes, vé-
ritables réquisitoires contre le ministère tombé
à la fin de mars.

« Je les ai vues, touchées, lues. Elles
existent comme autant de cris de douleur
patriotique. Elles vengeraient d'un coup
tous nos chers marins des hontes qu'on leur
inflige et qu'ils avaient en silence, parce
que, pour eux, le devoir et l'amour de la
France passent avant tout.

« Quand on a lu la correspondance de
Courbet, on devient un juge sans appel et
on dit de M. Ferry:

« — Oui, l'accusé est coupable. »

Et dire que, probablement, cet homme
ne sera jamais condamné!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME
DU
MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

IX
LE BARDITISME MODERNE
(Suite)

Françoise cherchait vainement à pénétrer le
mystère dont elle était entourée. Maître An-
toine, qu'elle connaissait depuis longtemps, l'avait ame-
né en calèche dans la nuit du 5 mai, et jusqu'au
restaurant des Quatre-Chemins, sous le prétexte de
retrouver son père en danger de mort. Maître
Antoine, ensuite, s'était retiré précipitamment
après avoir, avec beaucoup d'égards, confié la
jeune fille aux soins de M^{me} Jules. Celle-ci s'était
empressée, avec sa bonté habituelle, de la loger
dans la chambre du premier étage et de lui faire
son lit. Le matin, Jules était rentré, la face réjouie,
disant sonner l'argent dans sa poche, et disant à
sa femme:
— Oh est la jeune fille qu'on a dû amener hier
soir?

— Elle est là-haut, avait répondu Louise. Mais
pourquoi maître Antoine l'a-t-il conduite ici?

— Cela ne te regarde pas, ma femme. Occupe-
toi de tes affaires. Si la demoiselle s'enfuit, tu
seras punie pour elle. Il faut qu'elle reste à la mai-
son jusqu'à nouvel ordre. Tu la nourriras et tu
auras soin d'elle. C'est une pensionnaire pour
laquelle on paiera bien. Je ne veux pas qu'elle des-
cende de sa chambre. Tu m'entends?

— Oui.

— Rejoins la jeune fille et laisse-moi. La nuit a
été bonne, et je veux boire un coup.

Le misérable s'était aussitôt attablé, enivré, et
endormi profondément.

Dès la première journée, Françoise voulut fuir.
Profitant d'un moment où sa gardienne était sortie,
elle avait descendu l'escalier, traversé la cuisine
dans un coin et s'était élancée dans un des sentiers
de la forêt.

Mais le léger bruit qu'elle avait fait en ouvrant
la porte avait éveillé Jules qui appela sa femme.
Celle-ci était au salon occupée à nettoyer des
verres.

— Est-ce toi qui a ouvert la porte, tout à l'heure?
demanda l'aubergiste.

— Non.

— Qui est-ce donc? Je suis sûr d'avoir entendu
du bruit. Si c'était la jeune fille...

— Oh! non, je l'ai laissée en haut.

— Va toujours voir.

Louise monta et poussa un cri de surprise en
n'apercevant plus Françoise. Jules, aussitôt dégrisé
et réveillé, courut à la porte.

— Mille tonnerres! cria-t-il. Je ne me soucie
pas de perdre l'argent qu'en m'a promis!

Et le misérable s'élança à la poursuite de Fran-
çoise qu'il rejoignit promptement et ramena au
cabaret dont il ferma la porte à clef.

— Écoutez, s'écria-t-il au comble de la fureur;
si vous fuyez encore, mademoiselle Jacobs, je vous
mettrai à un dur régime et je vous enfermerai à
clef dans votre chambre comme dans une prison.
On vous a confiée à moi, je saurai vous garder.

Françoise et Louise, sans répondre à Jules,
mentèrent à leur chambre.

Arrivée là, Louise s'assit sur le lit et sanglota.

— Ah! mademoiselle, dit-elle, ayez pitié de
moi, et ne croyez pas que je sois pour rien dans ce
qui vous arrive. Je suis bien malheureuse, vous
pouvez le voir, et innocente de tout ce qui se passe
ici. Mais je suis mariée, et mon devoir est d'obéir
à mon mari.

Françoise eut pitié de cette infortune.

— Consolerez-vous, lui répondit-elle, et ne crai-
gnez rien. Je ne fuirai plus. J'ai bien vu, d'ailleurs,
que je ne trouverais pas mon chemin. Je resterai
avec vous et m'abandonnerai à la grâce de Dieu.

— Oui, c'est cela, mademoiselle, murmura

Louise, heureuse d'entendre la jeune fille parler
ainsi; il y a vingt ans que je souffre ainsi sans me
plaindre. A la fin, Dieu aura peut-être pitié de moi.

Depuis cette époque, Françoise était restée dans
sa chambre sans chercher à fuir. Elle avait pu
rapidement apprécier la sincérité et la bonté de
Louise et avait noué avec elle une véritable amitié.

M^{me} Jules avait fini par coucher dans la mansarde,
laissant son mari au rez-de-chaussée, et déjà un
rayon semblait s'être glissé dans sa vie depuis que
cette charmante enfant était entrée chez elle.

Un mois plus tard, Louise et Françoise obtinrent
de l'aubergiste la permission de descendre et de se
promener ensemble, à certaines heures, sous la
promesse faite par Françoise ne pas s'écarter.

Bien plus, l'aubergiste, ennuagé de ne plus voir
paraître ses complices et ne voulant pas, sans doute,
qu'un autre coup pût être organisé sans lui, re-
commença à s'absenter, laissant la jeune fille à la
garde de Louise.

Vers le mois de juillet, Françoise supplia Louise
d'aller lui acheter, à Saumur, un pistolet et quel-
ques cartouches.

— Je ne serai tout à fait tranquille, disait la
vaillante jeune fille, que lorsque j'aurai cette arme
avec moi. Si vous voulez et si vous pouvez me
rendre ce service, ma bonne Louise, je vous serais
profondément reconnaissante.

— Vous m'effrayez! s'était écrié M^{me} Jules. Je

La Chine opportuniste a fait la paix avec la France immédiatement avant la période électorale; elle savait que tout dans notre pays, même l'intérêt de la patrie, est subordonné, aujourd'hui, aux questions électorales; ses calculs ont eu un entier succès et notre diplomatie vient de recevoir un échec qui pèsera pendant longtemps sur notre politique en Extrême-Orient.

Après l'affaire de Bac-Lé, M. J. Ferry avait, du haut de la tribune, jeté à la Chine ce superbe défi: « Ces choses-là se payent. » Certainement les choses de guerre se payent, même fort cher, l'entretien annuel au Tonkin de chacun de nos soldats nous coûte 20,000 fr.

M. J. Ferry avait oublié de dire par qui ces choses se payent; — l'événement a prouvé que c'est la France qui soldera la fanfaronnade de son ministre républicain.

Nous nous sommes battus pendant un an pour obtenir une indemnité de guerre, nous avons perdu 5,000 hommes, nous avons usé notre matériel maritime et dépensé 500 millions pour réclamer une indemnité de 250 millions qui de concessions en concessions se sont réduits à 4 millions, puis à néant.

L'expédition de Formose faite contre l'avis de l'amiral Courbet a donné les résultats qu'on sait.

Nous avons pris les Pescadores, qui sont pour notre marine une base indispensable; la prudence nous faisait un devoir de les conserver au moins pendant 5 ou 6 ans, en prévision d'un retour offensif plus ou moins déguisé de la Chine contre le Tonkin; les Pescadores sont évacuées!!!

Et néanmoins nos ministres montent au Capitole et rendent grâce aux dieux du Panthéon!

Pendant que nous accomplissons cette mauvaise besogne, le Japon, sans frais, sans coups de canon, sans bruit, fait la conquête de la Corée et impose à la Chine un de ces traités dont l'Italie a seul le secret en Europe.

Voici les articles principaux de ce traité :

1. La Corée sera déclarée Etat indépendant, et la Chine ne se mêlera plus des affaires intérieures de ce royaume;
2. Les troupes chinoises quitteront la Corée, et la Chine prendra l'engagement de ne jamais y en envoyer d'autres;
3. Plusieurs Japonais ayant été tués lors des derniers événements de Corée par les Chinois, la Chine paiera au Japon une indemnité de 800,000 taëls, près de cinq millions de francs;
4. Les sujets japonais résidant en Corée pourront voyager librement jusqu'à Kirin;
5. Les commandants des troupes chinoises en Corée, par la faute desquels les événements ont eu lieu, seront punis.

La comparaison de ce traité avec celui de Tien-Tsin qui vient d'être signé par M. Patenôtre est écrasante pour notre diplomatie; et on ne nous accusera pas de faire acte de parti, si notre patriotisme s'en révolte.

Chronique générale.

De l'aveu général, le cabinet Brisson a commis une insigne maladresse en s'opposant à l'adoption de l'urgence concernant la proposition de loi qui décrétait les funérailles nationales en l'honneur de l'amiral Courbet.

Il y avait dans la Chambre, comme dans le pays, unanimité de sentiments, et cette dignité émue de tout un peuple offrait un caractère de grandeur et de spontanéité qui s'imposait au respect de l'Europe. Le gouvernement républicain ne peut toucher à rien sans commettre quelque faute. Son intervention a détruit « l'équilibre moral », suivant l'expression fort juste de la Ligue, qui s'était manifesté.

Le 23 mai 1885, Victor Hugo rendait le dernier soupir.

Le lendemain, 24 mai, 408 députés adoptaient d'urgence un projet de loi présenté par M. Brisson, dont l'article 1^{er} était ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. — Des funérailles nationales seront faites à Victor Hugo. »

Eh bien, l'honneur que la Chambre avait décerné avec un tel empressement à l'illustre poète, elle l'a refusé, le 16 juin suivant, au grand marin, l'amiral Courbet.

Oui, il s'est trouvé dans une Assemblée française 304 députés pour repousser la patriotique proposition de M. de Baudry-d'Asson, sous le ridicule prétexte qu'il convenait de s'enquérir des intentions du défunt et de la famille.

Il est inutile de discuter : le vote du 24 mai juge et condamne le vote du 16 juin.

La majorité républicaine qui a fait cela, s'est couverte de honte; le stigmate est indélébile.

Les honnêtes gens de tous les partis condamneront avec sévérité cette façon d'agir.

Les républicains qui ont voté l'urgence sur la proposition de M. de Baudry-d'Asson et qui se sont ainsi honorés, sont :

MM. Amagat, Andrieux, Camescasse, Grout, Horteur, Laureçon, de Mahy, Philippoteaux; ils sont peu, vous le voyez.

Tous les autres sont des membres de la droite.

Le ministère Brisson n'a aucune idée arrêtée. Ses résolutions sont aussi instables que son programme, si toutefois il en a un. On lui a prêté l'intention de faire procéder aux élections, tantôt en octobre, tantôt en août. Tout dernièrement, le président du conseil a fort mal reçu les députés de la gauche qui continuent leur profession de sollicitations en vue de leurs intérêts électoraux. M. Brisson n'ayant pris aucune décision au sujet de la date des élections, trouve plus commode de se débarrasser des importuns par de brusques rebuffades!

Les intransigeants et révolutionnaires de tout acabit vont prendre leur revanche de leur manifestation ratée aux obsèques de Victor Hugo. La dépouille mortelle de Barbès doit être transportée prochainement de La Haye à Paris. « La grande ville saura leur faire une réception digne du célèbre révolutionnaire qui luttait pendant de si longues années pour le triomphe de la République. » Tel est l'espoir que manifestent les intransigeants. Nous allons donc assister à l'apothéose du drapeau rouge, sans nul doute; car on ne comprendrait pas un accueil triomphal au célèbre révolutionnaire sans l'exhibition de la loque rouge.

Nous lisons dans la correspondance spéciale du Journal de Maine-et-Loire :

« Le Sénat a montré son républicanisme et sa docilité en votant au galop, et pour ainsi dire sans examen, le projet de loi qui ordonne une dépense de 600 millions environ pour l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. »

Il paraît que les contribuables sont impatients de payer leur quote-part de ces 600 millions; les membres de la droite n'ont donc pas eu le temps nécessaire pour étudier cette question si grave.

Cependant M. Blavier, qui prend décidément sa place parmi les membres les plus sérieux et les plus utiles de l'opposition, a prononcé un long discours fort remarquable et dans lequel il a constaté avec une rigueur absolue de démonstration l'état déplorable auquel étaient réduites nos finances et tous les inconvénients, tous les dangers que présentait le projet en discussion.

« Votre honorable sénateur est aujourd'hui parfaitement maître de la tribune; il y parle un langage net et précis et sait se faire écouter, même par les sénateurs de la gauche, ce qui n'est pas toujours facile. »

Le texte du traité franco-chinois est complètement arrivé, mais avant de le livrer à la publicité M. de Freycinet veut faire une contre-épreuve pour en vérifier l'exactitude absolue. On correspond en ce moment, au ministère des affaires étrangères, avec M. Patenôtre, pour procéder à cette vérification qui porte notamment sur certains noms propres. Dans ces conditions, le traité franco-chinois ne pourra pas être officiellement communiqué aux Chambres avant samedi ou, peut-être, lundi prochain.

M. Patenôtre a télégraphié à notre gouvernement pour annoncer que le traité de Tien-Tsin venait d'être signé par l'Empereur de Chine.

Peuh! une signature chinoise! cela a à peu près la même valeur que la légendaire « parole d'honneur » de M. Thibaudin.

RENFORTS POUR MADAGASCAR.

Le ministre de la marine a envoyé hier ma-

fin à l'amiral Lespès, commandant intérimaire de l'escadre de l'Extrême-Orient, l'ordre d'envoyer à Madagascar, par ses transports de l'Etat faisant partie de sa division, 600 hommes (officiers et soldats) à prendre dans l'effectif de l'escadre et dans la garnison des îles Pescadores.

LE CABINET ANGLAIS.

Le nouveau cabinet est constitué. Le comte de Salisbury est premier ministre et secrétaire d'Etat du Foreign-Office. Sir Michael Hicks-Beach est chancelier de l'Echiquier et leader à la Chambre des Communes.

L'AVISO LE « RENARD ».

On a reçu à Londres des nouvelles sur l'avis français le Renard. Ce navire, atteint par le dernier cyclone de la mer Rouge, s'est perdu corps et biens.

Le Renard était parti d'Obock pour Aden le 3 juin. Son équipage comprenait 7 officiers et 420 hommes.

LES RESPONSABILITES DE LA CATASTROPHE DE THIERS

Cet horrible événement, qui décime littéralement une ville de 46,000 habitants et équivaut pour elle à une catastrophe, oblige à poser nettement la question des responsabilités. Comment a-t-il pu se produire? Quelle odieuse incurie a causé la catastrophe?

Le correspondant du Télégraphe affirme avoir appris de la bouche du président du tribunal qu'il avait, l'année dernière, en juillet, fait visiter le tribunal par M. Balthère, architecte à Clermont. Tous deux constatèrent l'état de délabrement des locaux, l'urgence de réparations et le manque de solidité du bâtiment.

Par une lettre officielle, M. Baduel informa M. le préfet du Puy-de-Dôme de cet état de choses, appela son attention sur la nécessité de ces réparations et sur les craintes que lui inspirait le peu de solidité de l'édifice. M. le préfet Le Mallier n'aurait pas même répondu à la demande de M. le président du tribunal de Thiers.

Il y a trois semaines environ, M. Baduel eut l'occasion de voir M. Dalbène, l'architecte départemental, et de lui signaler le triste état du tribunal.

Il faut que l'on connaisse les motifs applicables de l'incurie préfectorale. Les habitants de Thiers sont exaspérés de cette inertie; l'auteur responsable de la catastrophe, l'administrateur du département M. Le Mallier, préfet, est mis sur la sellette et son incroyable négligence, cause de ce désastre, si elle est démontrée, doit être solennellement condamnée.

Ah! s'il se fût agi de transformer en établissement scolaire une école laïque ne répondant pas suffisamment aux exigences de la cuisine orgueilleuse qui tient le haut du pavé, l'administration ne se fût pas fait tirer l'oreille pour trouver de l'argent, beaucoup d'argent, et vite, tout de suite!

ne vous connaissais pas ainsi... moi qui vous croyais si douce!

— Je le suis, en effet, mais je ne voudrais pas rester sans défense.

— Écoutez, avait dit Louise; je consens à ce que vous me demandez, mais à une condition: c'est que vous ne vous servirez de votre arme qu'en cas de légitime défense.

— Je vous le promets, avait répondu la jeune fille.

Deux jours après, Françoise avait ce pistolet qui restait toujours chargé et à portée de sa main. Depuis cette époque, elle était devenue plus gaie, et en attendant que Dieu décidât de son sort, elle vivait paisiblement avec Louise, à laquelle elle faisait des lectures prolongées.

Plusieurs fois le comte d'Irun passa à cheval dans la clairière et s'entretenait avec Jules, à voix basse, mais il n'entra pas au cabaret. Il semblait n'avoir d'autre but que celui de se montrer à la jeune fille sous l'aspect qui lui était le plus favorable et lui prouver qu'il était toujours maître de sa destinée.

Le 25 août, Jules avait dit à sa femme de préparer des verres et de sortir quelques fines bouteilles de vieux vin blanc de Saint-Cyr ou de Brézé.

— Les amis viendront aujourd'hui, avait-il dit.

Louise avait tout préparé, puis elle était remontée près de sa jeune amie.

Celle-ci, toute à ses rêveries, n'avait pas repris sa lecture.

Tout à coup, un bruit de voix éveilla l'attention des deux femmes.

Louise alla à la fenêtre.

— Ce sont eux, murmura-t-elle. Hélas! toujours les mêmes! Encore quelque mauvais coup, sans doute, à entreprendre! Il faut que j'aie les servir.

Pendant qu'elle descendait, Françoise put reconnaître le visage de maître Antoine, de Gaspard et de Niveleau, c'est-à-dire des trois misérables qui avaient trempé dans les événements du 5 mai, et aussitôt, se raidissant contre l'émotion, elle se leva et saisit un pistolet.

Quelques minutes plus tard, Louise remonta près d'elle.

— Ils m'ont renvoyée, dit-elle. Cela ne m'étonne pas. Ils font toujours ainsi quand ils arrangent quelque expédition.

— Il faut les écouter! s'écria Françoise. Leurs voix viennent déjà jusqu'à nous. Ce sera facile. Fermons la porte et enlevons un ou deux carreaux du plancher.

— Quoi! vous oseriez?...

— Rien n'est plus simple. Laissez-moi faire, ma bonne Louise, et aidez-moi.

En un tour de main, la jeune fille eut fermé la porte et enlevé quelques carreaux. Les voix arrivaient maintenant à la chambre et les deux fem-

mes ne perdirent pas un mot de tout ce qui fut dit.

— Eh! mon vieux Jules, dit Gaspard en s'asseyant avec fracas à la petite table du salon, donnez-nous une bonne bouteille de vin.

— Oui, reprit Niveleau, du vin de Saint-Cyr, clos de la ripaille, mon garçon! On en buvait jadis à la table des rois.

— Vous êtes des gourmets, messieurs, fit maître Antoine. On voit que vous avez été élevés dans le luxe.

Jules ouvrit un placard et en sortit une de ces grosses bouteilles, à forme grossière, qui leur a valu le nom de Mère-Jeanne.

Gaspard était un grand jeune homme âgé d'environ trente ans. Sa taille était gigantesque et sa force athlétique. Ses longues moustaches noires qu'il cirait avec le plus grand soin faisaient l'admiration et l'effroi de tous ceux qui le voyaient passer.

Fils de famille et de famille riche, il avait rapidement dissipé son patrimoine en débauches de toutes sortes.

Sa mère étant morte de chagrin, il avait dévoré l'héritage en quelques années, puis il était revenu demander asile à son père. Mais son père, qui n'avait qu'un bien juste de quoi vivre lui-même, l'avait mis à la porte.

Depuis lors, Gaspard vivait d'expédients, courant de ville en ville avec ses amis, renommés comme lui pour leur mauvaise conduite. Parfois il

n'avait pas même de quoi manger. Alors, en parasite, il allait demander l'hospitalité à quelque famille, jadis alliée à la sienne, et la terre qui inspirait était si grande, qu'on le repoussait rudement.

Il avait fait, à la fin de l'année précédente, la connaissance du comte d'Irun.

Depuis lors, sa conduite extérieure paraissait plus régulière.

Il était vêtu plus correctement. Il avait plus d'argent et ne le dépensait plus en débauches aussi prolongées et aussi fréquentes. Il prétendait faire des économies.

— Tu as donc fait en héritage? lui demandèrent ses amis.

— Vous n'avez pas besoin de le savoir, répondit Gaspard. Il vous suffit que je paie mes dettes. Le reste ne vous regarde pas.

L'étonnement de son père avait été grand quand on lui avait dit que son fils avait de l'argent.

Le bon homme, levant les yeux au ciel, avait écrit :

— Que Dieu m'épargne la honte d'avoir vu mon monde un voleur!

Quant à Niveleau, c'était, nous croyons, déjà dit, un ancien négociant qui avait fait une banqueroute frauduleuse, et avait été condamné à quelques mois de prison.

Il demeurait près de Saumur, dans une pauvre

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juin.

La Bourse de Londres a salué par une hausse la constitution du ministère conservateur. Paris ne s'occupe pas de ce qui se passe de l'autre côté du détroit. Une spéculation tentée sur la rente et le Suez attire l'attention du marché.

Les rentes françaises sont d'ailleurs fermes bien que les affaires soient restreintes : le 3/0/0 est à 81.40, le 4 1/2 à 110.10.

Le Crédit Foncier se tient ferme à 1.365. Dans sa séance hebdomadaire du 17, le conseil d'administration a autorisé pour 6.080.000 fr. de prêts hypothécaires et pour 524.000 fr. de prêts communaux.

Les obligations du Crédit Foncier avec ou sans lots sont également recherchées. La Foncière Nouvelle 1885 fait 5 fr. de hausse sur le prix d'émission. La Société Générale arrive à 470. On remarque depuis plusieurs jours les achats qui se portent sur cette valeur.

La Banque d'Escompte de Paris est très-ferme à 465. Ce titre a donné 21 fr. de revenu pour l'exercice 1884 et n'est libéré que de 260 fr. C'est donc un rendement de 10/0 sur le cours actuel.

La Rente Italienne 5/0/0 est à 97.15.

L'obligation Est-Algérienne n'est pas encore à son prix à 350 fr. puisque les obligations similaires dépassent 380 fr.

On achète aussi l'action Rio-Tinto dont la hausse est nettement dessinée.

L'action des Meridionaux Italiens se tient aux environs de 720. Les recettes de l'exercice actuel ont une augmentation de 1.100.000 fr. sur l'exercice correspondant de l'année précédente.

On s'attendait de l'émission des obligations créées par la Franco-Algérienne pour la construction du chemin de fer de Mostaganem à Tiarat.

L'émission est fixée au 27 juin. Feus reviendrons sur cette affaire.

Les actions de chemins de fer français sont fermes : le Nord à 1.675, le Lyon à 1.250, le Midi à 1.185, l'Orléans à 1.345, l'Ouest à 855, l'Est à 788.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les vols de Chacé-Varrains.

Nouveaux détails.

Dans notre numéro d'hier, nous avons parlé de différents vols commis dans les églises de Chacé et de Saint-Just, ainsi que de l'arrestation du voleur.

Nous pouvons donner aujourd'hui des détails sur ces vols, qui ont produit une certaine émotion dans les contrées visitées par ce malfaiteur.

L'individu arrêté dit se nommer Lorient, âgé de 49 ans, couvreur, né à Lorient, mais il est certain que ce n'est pas là son véritable nom. Il est sorti de la maison centrale de Fontevault il y a un mois environ, d'où l'on aura tous les détails de son identité.

Mercredi dernier, Lorient débarquait à Varrains pour commencer la série de ses vols. Une dame Thoreau fut une de ses premières victimes ; il prit chez elle tout ce qui lui tomba sous la main.

Dans la nuit, il s'attaqua à l'église de Chacé ; il fractura les troncs qui ne contenaient que des sommes minimes ; après avoir mis le feu à des rideaux, il quitta l'église pour continuer plus loin ses exploits.

C'est à M. Dureau, couvreur à Varrains, que Lorient voulut bien laisser un souvenir de son passage. Il y a deux ans, ce dangereux personnage avait travaillé une quinzaine de jours chez M. Dureau ; mais celui-ci avait dû le mettre à la porte à cause de son ivrognerie et pour plusieurs vols qu'il avait faits à Varrains.

Lorient escalada donc le mur et pénétra ainsi dans la maison de son ancien patron ; il s'achemina aussitôt vers la cave dont il connaissait trop bien le chemin, et là, se débarrassant des objets qu'il avait volés, il se mit en devoir de faire une véritable cuisine. Au préalable, il s'offrit quelques bouteilles de bon vin, qu'il trouva probablement très à son goût, car sur neuf bouteilles disparues, huit étaient vides. Ce fut pour son malheur.

Le lendemain, M^{me} Dureau, surprise de voir sa chaudière à lessive dérangée de place, descendit dans sa cave et fit une découverte à laquelle elle ne s'attendait guère : sa chaudière contenait les fractions à moitié cuites d'un lapin, des pots de lait vides et les bouteilles en question ; dans un trou, au fond de la cave, gisait, ivre-mort, l'imprudent Lorient. Aussitôt, M^{me} Dureau monta prévenir des voisins qui vinrent avec elle déranger le gourmand voleur.

Surpris d'un tel réveil, Lorient ne se montra pas disposé à se rendre ; il s'arma même de son marteau de couvreur et menaça ceux qui voulaient l'approcher ; lorsqu'un lui donna alors un coup de bâton sur la main qui lui fit lâcher une arme qui pouvait être dangereuse, et c'est alors qu'on put le garrotter et le garder à vue, en attendant qu'on le conduise à Saumur, à la maison d'arrêt, où il est actuellement. On a trouvé en sa possession une très-grande quantité d'objets volés.

Le juge d'instruction a déjà procédé à un premier interrogatoire, et l'instruction se continue.

Il est bien probable que Lorient passera aux prochaines assises.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

L'urgence demandée pour la proposition de M. de Baudry-d'Asson, relative aux funérailles nationales de l'amiral Courbet, a été rejetée par 301 voix contre 92.

Ont voté pour : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Les trois députés républicains de Maine-et-Loire viennent de donner ainsi une preuve de leur haut patriotisme.

Ces hommes qui avaient voté, sans hésitation, des obsèques nationales à Victor Hugo, mort en déiste, les ont refusées au vaillant marin que la France tout entière pleure en ce moment.

La Ligue, de M. Andrieux, adresse ce blâme à nos républicains :

« Il ne fallait pas plus hésiter dans le vote des funérailles nationales, que Courbet n'hésitait quand il s'agissait de risquer sa vie pour la France. Il convenait de procéder par

acclamation, comme l'a fort bien dit l'honorable M. Mahy.

« Hélas ! notre pays n'est pas si riche en hommes, que nous puissions nous passer le luxe de marchander la gloire à ceux qui l'ont conquise. »

D'ailleurs, la proposition ne pouvait pas être discutée, elle devait être votée d'acclamation ; il a suffi qu'elle fût présentée par un membre de la droite pour être repoussée.

Il faudrait faire afficher ce qui suit dans toutes les communes de France :

« A la dernière réunion du conseil municipal de Domérat (Allier), M. Tourprian, maire républicain, a annoncé à ses conseillers que les plans et devis pour la construction d'une école de hameau à Ricros et d'une école maternelle au bourg sont préparés, mais que M. le préfet lui a adressé une lettre par laquelle il apprend au conseil que, la caisse des écoles étant à sec, l'État ne pourra fournir de subvention pour le paiement de ces constructions dont le montant s'éleverait à la somme d'environ 55,000 fr. »

Théâtre de Saumur.

La représentation de M. Dupuis, du théâtre des Variétés, est fixée à mardi prochain, 23 juin.

Elle se composera de :

Les Infortunes de Jubinet, comédie-vaudeville en 3 actes, de Théodore Barrière et Lambert Thiboust ;

Le Jeu de l'Amour et du hussard, vaudeville en 1 acte, de MM. Jules Moineux et H. Bocage.

Dans ces deux pièces, M. Dupuis remplira les rôles qu'il a créés au théâtre des Variétés.

Plusieurs *Intermèdes*, par M. Dupuis et autres artistes.

Le spectacle commencera par *Chalet à vendre*, vaudeville en 1 acte, avec MM. Ed. Georges, Dumesnil, M^{me} Mériany et Dutailly dans les rôles qu'ils ont créés.

Au nombre des artistes du théâtre des Variétés qui accompagnent M. Dupuis, nous remarquons le nom de M^{me} Marie Chalont, notre compatriote.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain, 24 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. *Hanoï*, allégo.
2. *La Grotte des Fées*, fantaisie.
3. *La Belle du Portillon*, grande valse.
4. *Haydée*, fantaisie.
5. *Palais-Royal*, polka.

Le Chef de musique, V. MEYER.

ANGERS.

Le colonel de Benoist. — Le nouveau colonel du 42^e cuirassiers, M. de Benoist, a pris

mercredi matin, le commandement de son régiment.

C'est le général de cavalerie de Bossan, qui est venu, de Niort, placer le colonel à la tête de sa troupe.

Le colonel a fait reconnaître ensuite le nouveau major, M. de Villers. Puis le régiment a défilé devant le général.

Le soir, au café du Boulevard, le colonel a offert le champagne à ses sous-officiers.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« L'amiral Courbet vient de mourir glorieusement, victime du devoir patriotique. C'est un nom dont le souvenir doit être pieusement gardé. La ville d'Angers, qui a Dupetit-Thouars et Lestandière, s'honorera en appelant une de ses voies publiques rue ou avenue « Amiral Courbet. »

RENNES.

La rue Victor Hugo. — Le Conseil municipal de Rennes a décidé de donner à la rue Louis-Philippe, qui est une des rues centrales de la ville, le nom de Victor Hugo.

LE MANS.

Le prince Frédéric-Charles. — Les habitants du Mans se souviendront longtemps encore du séjour prolongé qu'y fit, en 1870-1871, le prince Frédéric-Charles, qui vint de mourir.

Tous les matins, la municipalité était tenue de fournir, pour la table du prince, cinquante bouteilles de champagne, sous peine de voir procéder à une exécution militaire contre la ville.

Quand il n'y en eut plus, on se mit à en fabriquer avec du vin blanc et du sucre candi : grâce à cette supercherie, qui ne fut jamais découverte, la ville échappa au pillage dont elle était menacée.

La statue de Chanzy. — Nous avons annoncé que l'inauguration de la statue du général Chanzy avait été fixée, par l'administration municipale, à la date du 15 août.

Nous croyons toutefois qu'on ne saurait prendre une détermination définitive à ce sujet tant que la date des élections générales n'aura pas été fixée.

Pendant les chaleurs, nous recommandons les excellents Rhums de la maison John Alvarès, de Kingston (Antilles), dont le seul dépôt est à Saumur, à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils seront vendus, selon qualité, depuis 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre, verre compris.

VICTOR HUGO. — Œuvres complètes, édition définitive Heugel-Quantin ne variatur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, **L'ART NATIONAL**, par H. DU CLEZIOU, a été adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

45 ANS DE SUCCÈS
32 Récompenses dont 42 Médailles d'or
ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents. Préservatif Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épicerie fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

maison isolée, où se réunissaient de temps à autre Gaspard, maître Antoine et le comte d'Irun.

On disait qu'il avait pu soustraire aux créanciers de sa maison de commerce, avant la faillite, une somme assez importante pour lui permettre de vivre à l'aise.

En tous cas, il vivait frugalement, sauf lorsqu'il se trouvait avec ses amis. Aucun bruit de débauche ne s'élevait jamais de sa maison, mais son front bas, ses yeux fuyants et sa démarche hypocrite indiquaient assez le fond de sa nature.

Il passait pour être, avec Gaspard et Baptiste, l'exécuteur des hautes œuvres du comte d'Irun.

Mes lecteurs connaissent assez maître Antoine pour que nous n'ayons pas besoin de le leur présenter à nouveau.

C'était l'agent d'affaires dans l'expression la plus basse et la plus avilissante de ce terme.

Il était le conseiller de tous ceux qui cherchaient quelque mauvais affaire ou lançaient un procès dans l'unique but d'en retirer quelque profit.

Connaissant à fond son Code civil et son Code pénal, il savait où commençait le délit et le crime, et ne faisait jamais un faux pas.

Les marges du Code pénal, disait-il, sont assez larges pour qu'on puisse y marcher sans risque de tomber.

Son expérience personnelle, d'ailleurs, l'avait éclairé. Ayant voulu s'enrichir trop vite, dans sa

jeunesse, au détriment de ses clients, il avait été dénoncé, poursuivi, condamné à la prison et obligé de vendre son étude.

Cette « erreur fâcheuse » l'avait rendu prudent.

Dans ses discours en public, il était ou plutôt semblait très-honnête. Il prêchait le respect de la justice, de la propriété, des contrats, et se posait en homme converti et repentant d'une faute de jeunesse.

Mais toutes ses protestations ne trompaient personne.

Maître Antoine était détesté. Il le savait et, se souciant peu de l'opinion publique, il continuait ses opérations ténébreuses. Son orgueil et sa vanité étaient immenses. Quiconque l'humiliait devenait son ennemi mortel, et l'ex-notaire était habile en ses vengeances.

Le comte d'Irun, ayant entendu parler de lui, était venu lui faire visite. Maître Antoine avait reçu le comte avec beaucoup de réserve. Il avait tout de suite deviné un rival. Mais la nécessité rapprocha promptement ces deux hommes. Un jour, le comte avait pris l'ex-notaire à part, et lui avait dit quelques mots à l'oreille, en souriant.

Maître Antoine avait bondi.

— Vous savez cela, monsieur le comte ? s'était-il écrié avec effroi.

— Oui, je sais cela, et autre chose encore...

— Vous ne le direz jamais à personne ?

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
DE SUITE

JOLIE PROPRIÉTÉ
De produit et d'agrément,
NOMMÉE

Les Lilas

Sise au Pont-Foucharé,

Comprenant : maison bourgeoise, nouvellement construite et confortablement distribuée, servitudes, jardin planté d'arbres et de vignes en plein rapport ; contenance totale 55 ares, enclos de murs.

S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve LEROY, propriétaire, et à Saumur, à M^e BRAC, notaire. (342)

Études de M^e BOURRON, notaire à Angers, place de la Laiterie, successeur de M^e BIZARD.

A VENDRE
Joli Domaine

Dans les Deux-Sèvres, en un seul tenant, et à proximité de plusieurs gares ;

Comprenant : PETIT CHATEAU neuf, dépendances et réserves, belles prairies, plusieurs métairies et bordiers.

Propriété de rapport. — Toutes facilités de paiements.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^e BOURRON, détenteur des baux, titres et plan de la propriété. (543)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGNIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{me} LECHAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (451)

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODATRE. Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant de ses premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

Études de M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet, et de M^e LOISEAU, notaire en la même ville.

VENTE SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

DE

La Métairie de la Recoulière

Située commune de Somloire, contenant 30 hectares 39 ares 50 centiares.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e LOISEAU, notaire à Cholet, commis à cet effet, en l'étude dudit M^e LOISEAU, le MERCREDI 15 JUILLET 1885, heure de midi.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cholet, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et signifié, tant à avoué qu'à domicile ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Emile Bréhéret, propriétaire, demeurant à Cholet, Demandeur, ayant pour avoué M^e Marcel PELLETIER, demeurant à Cholet, place Travot ;

En présence de : 1^o M. Anatole Bréhéret, architecte, propriétaire, demeurant à Cholet ; 2^o M. Gustave Bréhéret, négociant, propriétaire, demeurant à Cholet ; Défendeurs, ayant pour avoué M^e LEBOUCHER, demeurant à Cholet, rue Saint-Martin.

Il sera, par le ministère de M^e LOISEAU, notaire à Cholet, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation, entre majeurs, avec admission d'étrangers, au plus offrant et dernier enchérisseur, le mercredi quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude de M^e LOISEAU, notaire à Cholet, de la Métairie de la Recoulière, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

SIXIÈME LOT.

La MÉTAIRIE de LA RECOULIÈRE, située commune de Somloire, arrondissement de Saumur, exploitée par les frères Gourichon, consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, aire, issues, jardin, terres et prés ; le tout contenant, d'après le relevé cadastral ci-après reproduit, trente hectares trente-neuf ares cinquante centiares.

Sect. Polyg. N°	LIEUX DITS ET LEUR NATURE.	CONTENANCE.	M. A. C.
F. 2 10 et 11	La Recoulière, cours, aire, issues, sol contenant vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares ; ci.....	24	90
" " 10 et 11	La Recoulière, bâtiment.	"	"
" " 9	La Recoulière, mare, contenant trois ares soixante-dix centiares ; ci.....	3	70
" " 12	L'Ouche-de-la-Grange, terre, contenant dix-neuf ares ; ci.....	19	"
" " "	Le Jardin, jardin, pré, d'une contenance de vingt ares ; ci.....	20	"
" " 7	Le Bas-Jardin, pré, contenant treize ares quarante centiares ; ci.....	13	40
" " 13	L'Ouche-de-l'Aire, terre, contenant quatre-vingt-dix-neuf ares ; ci.....	99	"
" " 6	Le Grand-Pré, pré, contenant trois hectares soixante-dix ares cinquante centiares ; ci.....	3	70 50
" " 14	Le Champ-de-l'Étang, terre, contenant un hectare trente et un ares ; ci.....	1	31 "
" " 1	Le Pâtis-du-Chemin, terre, contenant deux hectares cinquante cinq ares ; ci.....	2	55 "
E. 19 4	Le Champ-de-la-Croix, terre, contenant deux hectares cinquante et un ares ; ci.....	2	51 "
" " 20 1	L'Ouche-du-Chemin, terre, contenant soixante-dix-neuf ares ; ci.....	"	79 "
" " 2	Le Champ-du-Chêne, terre, contenant trois hectares vingt-deux ares ; ci.....	3	22 "
" " 5	Le Champ-de-la-Brosse, terre, contenant quatre hectares cinquante-deux ares ; ci.....	4	52 "
" " 30 5	La Petite-Lande, terre, contenant deux hectares trente-neuf ares ; ci.....	2	39 "
" " 13	La Petite-Bonne, terre, contenant un hectare quatre-vingt-dix-huit ares ; ci.....	1	98 "
" " 12	Le Champ-du-Douet, terre, contenant un hectare cinquante ares ; ci.....	1	50 "
" " 14	Le Champ-des-Deux-Grands-Bonnes (en deux parties), d'une contenance de quatre hectares douze ares ; ci.....	4	12 "

Total de la contenance : trente hectares trente-neuf ares cinquante centiares ; ci..... 30 39 50

Mise à prix : quarante-neuf mille francs ; ci..... 49,000 "

S'adresser, pour les renseignements, à :

- 1^o M^e PELLETIER, avoué poursuivant ;
- 2^o M^e LEBOUCHER, avoué collicitant ;
- 3^o M^e LOISEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Cholet, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

M. PELLETIER.

Enregistré à Cholet, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio 70, verso, case 8.

Reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

BAJON.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSIENS
Second et dernier Tirage
GROS LOT : 100,000
Jeu 30 Juillet prochain
246 autres Lots de : 50,000 f. 25,000 f. 10,000 f. 5,000 f. 1,000 f. 500 f. 100 f.
Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETS : UN FRANC
Adressez sans retard espèces, Cheques ou Mandats-poste à M. Ernest DÉTÉ, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties, chez M^{me} BEATRIX, rue du Marché-Noir, 23. La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

Études de M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet, et de M^e LOISEAU, notaire en la même ville.

VENTE SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

DE

La Métairie dite du Rivage

Située commune de Somloire, contenant 28 hectares 66 ares 40 centiares.

L'ADJUDICATION aura lieu le MERCREDI 15 JUILLET 1885, en l'étude et par le ministère de M^e LOISEAU, notaire à Cholet, à deux heures de l'après-midi.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cholet, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et signifié, tant à avoué qu'à domicile ;

A la requête de : M. Emile Bréhéret, propriétaire, demeurant à Cholet, Demandeur, ayant pour avoué M^e Marcel PELLETIER, demeurant à Cholet, place Travot ;

En présence de : 1^o M. Anatole Bréhéret, architecte, propriétaire ; 2^o M. Gustave Bréhéret, négociant, propriétaire ; Demandeur tous deux à Cholet ; 3^o M. François Daviau, propriétaire, demeurant à Cholet ; Défendeurs, ayant pour avoué M^e LEBOUCHER, demeurant à Cholet, rue Saint-Martin.

Il sera, le mercredi quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LOISEAU, notaire à Cholet, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation entre majeurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, avec admission d'étrangers, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

ONZIÈME LOT.

La MÉTAIRIE du RIVAGE, située commune de Somloire, arrondissement de Saumur, exploitée par le sieur Jean Dufois, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, issues, ruages, jardin, terres labourables et prés, et contenant vingt-huit hectares soixante-six ares quarante centiares, d'après le relevé cadastral ci-après reproduit :

Sect. Polyg. N°	LIEUX DITS ET LEUR NATURE.	CONTENANCE.	M. A. C.
F. 2 5	Le Rivage, bâtiments.	"	"
" " 5	Le Grand-Pâtis, terre, jardin, cour et sol de bâtiments, contenant quatre hectares soixante-dix ares ; ci.....	4	70 "
" " 4	Le Pré-du-Rivage, pré et terre labourable, contenant trois hectares soixante-dix-sept ares ; ci.....	3	77 "
" " 3	Le Pâtis-Bas, pré et terre, contenant trente-deux ares ; ci.....	"	32 "
" " 2	Et un autre Pâtis-Bas, pré et terre, contenant un hectare soixante-dix ares ; ci.....	1	70 "
E. 20 3	Le Pré-de-Fontaine, pré, contenant soixante-deux ares ; ci.....	"	62 "
" " 10	Ancien chemin annexé à ce pré, en nature de pré, contenant quatre ares quarante centiares ; ci.....	"	04 40
" " 4	Champ-de-Fontaine, terre, contenant un hectare quarante-trois ares ; ci.....	1	43 "
" " 9	Ancien chemin annexé à ce champ, contenant huit ares ; ci.....	"	08 "
E. 30 4	La Grand-Lande ou Brande, contenant quatre hectares quatre ares ; ci.....	4	04 "
" " 6	Le Champ-de-Pagan, terre, contenant deux hectares quatre-vingt-dix ares ; ci.....	2	90 "
" " 7	La Petite-Bosse, terre, contenant un hectare quatre-vingt-dix-sept ares ; ci.....	1	97 "
" " 8	Le Champ-Paillou, terre, contenant un hectare quarante-huit ares ; ci.....	1	48 "
" " 9	Le Champ-du-Bois, terre, contenant deux hectares quatre-vingt-quinze ares ; ci.....	2	95 "
" " 10	Le Petit-Champ-du-Bois, terre, contenant un hectare quarante-six ares ; ci.....	1	46 "
" " 11	Et le Champ-d'Avoine, terre, contenant un hectare vingt ares ; ci.....	1	20 "

Totale de la contenance égale à celle annoncée : vingt-huit hectares soixante-six ares quarante centiares ; ci..... 28 66 40

Mise à prix : quarante-huit mille cinq cents francs ; ci... 48,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

- 1^o M^e PELLETIER, avoué, poursuivant la vente ;
- 2^o M^e LEBOUCHER, avoué collicitant ;
- 3^o M^e LOISEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Cholet, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

M. PELLETIER.

Enregistré à Cholet, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio 70, verso, case 1^{re}.

Reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

BAJON.

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa chère breuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par rigueur et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 11.
Saumur, imp. P. GODET.